

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, mercredi 23 octobre 2024

Déplacés ukrainiens en Meurthe-et-Moselle : assurer le logement est fondamental

Depuis début octobre, plusieurs dizaines de citoyens ukrainiens, réfugiés et logés en Meurthe-et-Moselle – dont environ une moitié d’entre elles et d’entre eux sur les communes du Grand Nancy – à la suite de la guerre d’invasion de leur pays lancée par le régime russe en février 2022, ont reçu des lettres de divers opérateurs publics et associatifs les appelant à quitter leur logement sous quelques jours. Cette situation résulte du fait notamment de la fin du dispositif d’« intermédiation locative » (IML).

Ces annonces avaient suscité une légitime émotion et l’inquiétude des personnes concernées.

Si les déplacés ukrainiens accueillis dans notre pays ont vocation à payer à terme un loyer auprès d’un propriétaire privé ou d’un bailleur social, c’est-à-dire à rejoindre les dispositifs dits de droit commun, cette évolution tient compte, grâce à l’action des travailleuses et travailleurs sociaux, des situations individuelles, qu’il s’agisse de l’âge, des compétences professionnelles, du nombre d’enfants à charge, de l’état de santé, etc.

A Nancy et en Meurthe-et-Moselle, nous savons le souhait d’une très grande majorité d’Ukrainiens d’apprendre le français et de trouver un travail. Si certains d’entre eux sont déjà bien avancés sur ce chemin de l’intégration, d’autres ont besoin de plus de temps et donc d’une visibilité plus forte concernant l’occupation de leur logement actuel.

A ce jour, la préfète de Meurthe-et-Moselle et ses services ont indiqué que des solutions ont été trouvées pour le maintien *a minima* jusqu’à la fin de l’année dans les logements concernés avec des garanties pour que, en tout état de cause, aucun déplacé ukrainien ne soit ensuite sans logement. Des initiatives sont aussi en cours concernant en particulier l’apprentissage de la langue et l’aide à la recherche d’emploi : la Ville de Nancy, la Métropole du Grand Nancy et le Département de Meurthe-et-Moselle indiquent leur pleine disponibilité à cette perspective.

Depuis février 2022 et le début de l'agression du régime de Moscou contre la démocratie ukrainienne, c'est l'honneur de l'Europe et de la France que d'avoir répondu présentes pour accueillir et aider les déplacés Ukrainiens : à Nancy, en Meurthe-et-Moselle et partout dans notre pays, ce juste engagement humaniste doit être prolongé.